Communiqué

Relatif aux formations ERSUMA 2018

L’Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de l’Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) organise cette année quinze (15) formations payantes au siège (Porto Novo, République du Bénin) et ailleurs.

Ces formations qui portent sur le droit OHADA ou d’autres droits communautaires sont répertoriées dans un catalogue avec des précisions des cibles.

Les inscriptions faites à titre individuel ou par une entreprise ou un organisme sur la fiche correspondante sont transmises à l’ERSUMA par le canal de la Commission nationale OHADA (CONAHDA) du Burkina Faso (*Contacts :* [*eric.dah@justice.gov.bf*](mailto:eric.dah@justice.gov.bf)*; 70168390* [*/estelleflore@yahoo.fr*](mailto:/estelleflore@yahoo.fr)*; 70266452*).

Par ailleurs, l’ERSUMA peut assurer des formations sur la base d’un contrat de partenariat avec toute structure qui le désirerait.

Bien vouloir consulter les sites du ministère de la Justice ([www.justice.gov.bf](http://www.justice.gov.bf)) ou de l’ERSUMA (http/ :ersuma.ohada.org ou ohada.org)

Ouagadougou, le 30 janvier 2018